

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE : MATERNELLE CALADE SAINT ROCH

DATE : 20/02/2024

Adresse : 1, Route du Chemin Neuf – 06410 BIOT

PARTICIPANTS :

Directrice : Mme DELAÎTRE Fabienne (Terracotta : PS/MS/GS).

Enseignantes : Mme NEGRO Florence (Bouton d'or : PS/MS/GS), Mme MONTENON Florence (Indigo : PS/MS/GS),
Mme MURIALDO Nathalie (Fushia : PS/MS/GS).

Adjoint à l'éducation : M. BIJAOUI Georges.

Adjoint à la jeunesse, loisirs et aux transports : Mme PAVAN-GRASSO Laura.

Représentants des Parents d'Elèves : Jérôme THERME, Aurélie PUGNET, Aude CAMUS, Fabien DELMAS, Laetitia DEBRAY, Emmanuelle CARRIQUE

Responsable du Service Loisirs Jeunesse : : Mme Anne DUMAS-MITON

Référente du service éducation : Mme Christine LEGOFF

Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme Jocelyne CAMATTE

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024
- 2/ Effectifs 2023/2024 et perspectives pour la rentrée 2024
- 3/ Exercices de sécurité
- 4/ Actions pédagogiques
- 5/ Budget et interventions municipales
- 6/ Questions diverses

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :

Organisation du temps scolaire à la rentrée 2024 :

121 communes des Alpes-Maritimes fonctionnent selon le régime dérogatoire de la semaine de 4 jours. Ces dispositions ont été validées par le Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) pour une période de trois ans qui s'achèvera à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Les conseils d'école doivent donc se prononcer sur le renouvellement de l'organisation scolaire.

Vote : 10 favorables, 1 abstention

Effectifs 2023-2024 :

Classe Bouton d'or : 8 PS + 8 MS + 10 GS = 26 élèves

Classe Indigo : 8 PS + 6 MS + 12 GS = 26 élèves

Classe Fushia : 8 PS + 7MS + 11 GS = 26 élèves

Classe Terracotta : 9 PS + 8 MS + 9 GS = 26 élèves

École : 104 élèves dont 33 Petits, 29 Moyens et 42 Grands.

Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023 :

42 GS partiront au C.P. à la rentrée et à ce jour, la mairie annonce une quarantaine d'inscriptions de PS pour la rentrée mais ce chiffre ne peut annoncer la réalité des futurs effectifs. Nos effectifs devraient donc rester stables à la rentrée. La campagne d'inscription du Gupii pour les enfants nés en 2021 aura lieu du 4 au 15 mars.

Préinscriptions mairie sur ONDE : gain de temps et moins de doublons. Fabienne DELAÎTRE demande à la mairie de prévenir les parents qu'ils devront fournir à nouveau à l'école les documents demandés à l'inscription en mairie.

Les commissions concernant les demandes de dérogation auront lieu le 21 mars pour les renouvellements et du 8 au 12 avril et du 13 au 17 mai pour les nouvelles demandes.

Sécurité :

Un exercice évacuation incendie (jeudi 22 février), un exercice attentat intrusion (jeudi 21 mars) et un exercice séisme (date à définir) sont prévus ce trimestre.

Actions pédagogiques à venir :

- Le cycle cirque s'est terminé le 1^{er} décembre.
- Le cycle natation pour les GS se termine le 15 mars pour les classes de Florence NEGRO et Florence MONTENON et le cycle commence le 29 mars jusqu'au 14 juin. La présence de deux parents agréés (voire 3 si des enfants à besoins particuliers n'ont pas d'AVS) nous semble indispensable pour que les enfants puissent bénéficier d'un temps suffisant dans l'eau. En cas d'imprévu, les enfants doivent attendre en bord de bassin et ne peuvent pas profiter de l'activité sur toute sa durée. Pour information, l'organisation de cette activité est très compliquée à mettre en place avec 4 classes car les 3 autres classes doivent garder les PS et MS de la maîtresse qui part à Nautipolis. L'horaire actuel mobilise une enseignante au dortoir jusqu'à 14h15 et les deux autres dans la cour ou dans la salle d'accueil pour garder 3 classes et demi. Un créneau le matin poserait les mêmes problèmes de répartition d'élèves sur trop peu de classes. L'organisation de cette activité est donc remise en question pour la rentrée 2024.
- Patrick ROUGEOT intervient depuis le 2 février pour 6 séances à l'école pour une initiation aux danses et chants provençaux. Le carnaval aura lieu le vendredi 22 mars après-midi dans la cour de l'école de Langevin. Nous demanderons parents d'élèves de participer au goûter. Comme l'an dernier, nous remercions L'Association de la Commune Libre de la Catastrophe d'avoir financé les séances.
- Une chasse aux œufs aura lieu le mardi 2 avril.
- En mai ou juin, toutes les classes pourront faire une sortie de fin d'année. Les enseignantes sont encore en réflexion sur le lieu de la sortie.
- Nous projetons de faire un spectacle de danses provençales avec les enfants au théâtre de verdure le mardi 14 ou 21 mai selon les disponibilités de Patrick Rougeot et du service événementiel. Une fiche événementielle a été déposée par l'APE en mairie. Nous attendons une réponse rapide pour notre organisation et celle de Patrick. Un mail devra être adressé à la responsable des ATSEM pour planifier leur participation à l'événement. Afin de sécuriser l'événement, nous demanderons la participation de l'APE pour inscrire et filtrer les parents spectateurs.
- Comme l'an dernier, nous avons programmé une remise des diplômes pour les élèves partant au C.P. à la rentrée prochaine (le mardi 25 juin).

- Les enfants des crèches viendront visiter l'école sur une matinée et des rencontres avec les futurs élèves et leurs parents sont programmées (mardi 18 et jeudi 20 juin).
- Une réunion d'information pour les élèves de PS ainsi que leurs parents et les nouveaux arrivants aura lieu au mois de juin.
- La visite de l'école Langevin par les GS se fera également en juin. Toutes les classes de la maternelle iront visiter le musée des 100 organisé par toutes les classes de l'école Langevin.

Présentation du budget et bilan des interventions municipales

L'arbitrage du **budget** aura lieu le jeudi 22 février. Il reste sensiblement équivalent à celui de l'an dernier. Les activités cirque et piscine, ainsi que les sorties en bus pourront être maintenues.

Lors de la dernière demande de dotation à la mairie nous avons demandé des **meubles** pour les classes et le bureau. Nous attendons validation avant de les commander. Les **vélos et trottinettes** sont vieillissants et certains sont mis au rebus car dangereux : quand aura-t-on un budget pour en commander de nouveaux ? Une dotation est prévue tous les trois ans sur les écoles, nous saurons prochainement quelle école en bénéficiera à la rentrée.

Madame MONTENON informe la mairie sur la disparition de matériel dans les classes lors des vacances de l'été dernier (caisse de légos, enceinte...). Elle demande si une assurance peut remplacer ce matériel. Les responsables mairie (Mmes DUMAS-MITON, PAVAN et LEGOFF) demandent un renvoi des échanges du début d'année et des devis de factures pour analyser ce qu'il est possible de faire.

Interventions municipales :

Nous attendons la programmation d'une rencontre avec le **menuisier** de la ville pour qu'il fabrique un meuble de rangement adapté pour la salle de la photocopieuse.

L'état de la cour se dégrade. L'absence de gardien a eu des conséquences sur la **propreté de la cour** depuis plusieurs années maintenant : un nettoyage profond des recoins et des murs est indispensable pour la sécurité des enfants. La pose d'un système d'ombrage va devenir urgent et une peinture des murs et murets sera à programmer à plus ou moins long terme.

Voici les réponses de Monsieur Joncherai concernant ces rappels de demande le 13 février : « Nous avons une nouvelle recrue depuis hier lundi 12/02 que j'ai notamment affecté au secteur « saint Roch ». Cet agent technique polyvalent du bâtiment sera notamment chargé du bon entretien général de l'école, y compris la cour. », il sera présent dans l'école tous les jeudis jour de décharge de la directrice pour toutes éventuelles demandes ; « Concernant la cour, deux projets d'ombrage sont actuellement étudiés (en lieu et place de l'existant HS). L'un nécessite l'intervention d'une entreprise et nous sommes dans l'attente de son devis avant de se positionner sur la meilleure solution en termes d'efficacité et de coût. »

Monsieur BIJAOUI informe d'une réunion le jeudi 22 février aura pour sujet la pour réfection des sols (plus

perméabilisant) et la végétalisation des cours. Ces mesures ne pourront pas concerner l'école maternelle, nous espérons que d'autres solutions seront proposées puisque c'est notre équipe qui est à l'origine, il y a 3 ans de la demande de végétalisation. L'ombrage de la cour se ferait visiblement à l'aide d'osier d'ici les vacances de Pâques.

Lors des CCELJ du mois de juin (demande de relevés des capteurs de température et CO2 par Fabienne DELAÏTRE en amont de la réunion) et du 16 janvier, les participants ont montré leur inquiétude concernant la **chaleur dans les écoles** et leur impact sur la santé et les apprentissages des enfants. La réunion du lundi 19 février qui avait pour but de déterminer le plan d'action pour pallier les fortes chaleurs de la saison qui arrive a conclu sur trois dispositifs : l'installation de brasseurs d'air dans les réfectoires (4800 euros), la mise à disposition de kits canicule (eau, gobelets, brumisateurs, éventails) et l'aération des salles toutes les nuits grâce aux fenêtres oscillo-battantes. Ces dispositifs nous semblent très insuffisants. Il n'est pas possible d'enfermer 30 personnes dans les classes toute la journée sans aération et sans un système de rafraîchissement de l'air. S'il est indéniable que la pose de climatiseurs dans 3 salles à Olivari est essentielle pour les enfants du centre en juillet et août, nous pensons que les classes pleines d'écoliers en plein apprentissage sont prioritaires sur les autres bâtiments publics les autres mois de l'année. Conscientes des diverses contraintes (Loi Elan, bâtiments classés au patrimoine...), nous considérons que les enfants en apprentissage doivent être la priorité pour la commune. Les solutions passives proposées en priorité sur les solutions actives sont déjà testées depuis plusieurs années. La municipalité propose d'effectuer à nouveau cette année des relevés de température et CO2 grâce aux capteurs distribués dans les classes l'an dernier. Ces capteurs seront recalibrés pendant les vacances pour réaliser des mesures correctes (les capteurs étant dans le rouge même lorsque les fenêtres sont ouvertes).

Concernant **la question du ménage et des conditions d'hygiène à l'école**, réponse de monsieur Joncherai : « Après avoir fait le point avec madame Vallejo, qui a plusieurs fois rappelé à l'ordre la société de ménage, force est de constater qu'il n'y a pas eu d'amélioration. Par conséquent nous allons recevoir l'entreprise et demander l'application de pénalités, prévues au marché, pour anomalies constatées. En espérant que cela permette de faire bouger les choses.

Par ailleurs, je vous informe que ledit marché va être relancer dans les prochains jours. »

Rencontre prévue jeudi matin avec Fabienne Delaître, Madame Vallejo et Madame Ziadia, cheffe de secteur de l'entreprise de ménage pour « recenser les problèmes et rattraper les dysfonctionnements ». Pour le bien-être des élèves et du personnel, Fabienne Delaître accepte d'échanger avec cette personne, même si cela ne fait pas partie de ses prérogatives de gérer l'hygiène de l'école. Mme PAVAN-GRASSO stipule que ce n'est pas à madame DELAÏTRE d'établir le marché public de nettoyage des bâtiments de la ville. Madame DELAÏTRE validera avant établissement du marché un protocole de nettoyage.

Système de communication avec les parents : Pronote Primaire : changement d'ENT à la rentrée : quelles nouvelles solutions ? La mairie se renseigne actuellement sur tous les ENT et leur classement. Les directeurs et directrices seront consultés. Un rappel de la directrice sera à nouveau fait lors de l'installation de ce nouvel ENT sur les procédures de communication des parents avec l'école car certains d'entre eux ne les respectent pas encore. L'adressage aux bons interlocuteurs (l'enseignante en priorité, la directrice, sont les interlocuteurs principaux), la forme écrite plutôt qu'orale

(un message transmis à ATSEM au bus par exemple n'est pas conforme aux règles de communication).

Questions diverses

Nous informons les parents d'élèves que les horaires de récréation ont été décalées d'un quart d'heure (plus tard) afin d'optimiser le temps de classe et de réduire le temps de cour des enfants du deuxième service de cantine.

APE :

Quelques parents qui se demandent si le nombre d'enfants par classe permet la pédagogie Alvarez. Les enseignantes pensent que la démarche pédagogique améliore les conditions de travail des enfants dans tous les cas de figure notamment dans les classes à gros effectifs. Chaque enfant a la possibilité d'évoluer à son rythme, se responsabilise par rapport à ses apprentissages et travaille seul ou en individuel avec son enseignante contrairement au cas d'une pédagogie plus traditionnelle. Le triple niveau permet aussi à toutes les classes de vivre dans la journée les apprentissages avec des effectifs allégés (pendant la sieste)

Concernant la demande d'éveil musical faite au premier conseil d'école, le personnel de l'EAC étant en ETP (temps plein) sur l'espace des arts et de la culture, le financement de ces heures ne peut être réglé par la mairie. Le coût serait alors de 309 euros mensuel soit 3090 euros pour une année scolaire.

Aurélien PUGNET de l'APE Amstramgram nous informe que l'association ne pourra pas financer longtemps les cours d'Anglais qui ont lieu sur la pause méridienne car leur deuxième loto ne pourra avoir lieu (nouvelle réglementation municipale pour les associations). L'Ape Biot Village va essayer d'envisager une aide financière pour maintenir les cours d'Anglais.

La date de la kermesse n'est pas encore fixée.

Dernier conseil d'école : le mardi 11 juin

Clôture de la séance à 20 h 25.

Fait à Biot, le 20 février 2024.

Le Président

du Conseil d'Ecole : Fabienne DELAÏTRE



Le Secrétaire

de séance : Nathalie MURIALDO

